



La proposition de loi visant la prise en charge intégrale des soins liés au traitement du cancer du sein par l'assurance maladie, portée par les parlementaires communistes Fabien Roussel, Yannick Monnet et Cathy Apourceau-Poly, a été votée à l'unanimité et promulguée le 5 février 2025.



YANNICK
MONNET



CATHY
APOURCEAU-POLY



FABIEN
ROUSSEL

Plus de 9 mois plus tard, alors qu'Octobre rose se termine, les décrets nécessaires à son application n'ont toujours pas été publiés par le Premier ministre.

Comment le comprendre ? Les communistes et leurs parlementaires ont interpellé le gouvernement afin d'aller au bout de cette promesse d'une meilleure prise en compte de la santé des femmes.

Chaque conquête pour les droits des femmes est un progrès pour la société tout entière.

Nous dénonçons également le scandale des dépassements d'honoraires et la désertification médicale qui touchent encore plus violemment les femmes, les personnes âgées et les malades chroniques.

Dans certains territoires, aucun rendez-vous médical n'est possible avant plusieurs mois ou à des dizaines de kilomètres. Nous réclamons une égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire et une Sécurité sociale intégrale, qui couvre 100 % des soins nécessaires.



SE RECONSTRUIRE AVEC LES MÊMES DROITS, PARTOUT ET POUR TOUTES

Une femme sur huit sera concernée par le cancer du sein. Entre 1990 et 2018, le nombre annuel de nouveaux cas de cancer du sein chez la femme a presque doublé. Il est celui qui cause le plus grand nombre de décès chez la femme. Dépisté tôt, le taux de survie est de 87 %.

La désertification médicale et le démantèlement du service public de la santé sont des freins dangereux à la recherche, la prévention et la prise en soin des patientes.

Les inégalités territoriales s'ajoutent à des inégalités sociales. Le coût porté par les patientes est lourd. Les frais non remboursés dans le cadre d'une hospitalisation, les frais de transports, les soins supports (baumes, perruques, soutiens gorges spécifiques etc.), les séances post-opératoires de kiné font s'envoler la facture et sont inaccessibles aux femmes les plus précaires.

14 % des femmes renoncent à une reconstruction mammaire pour des raisons financières. Pour cette opération, les dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste sont courants.

Les soins supports et post-opératoires ne sont pas des soins « socio-esthétiques », mais relèvent de la première nécessité. Tous les soins des femmes atteintes d'un cancer du sein doivent être pris en charge à 100 % face à ce qui relève aujourd'hui d'une profonde injustice.

Le PCF s'engage pour :

1 lutter contre les inégalités d'accès à la prévention et à la prise en soin des femmes, notamment en raison de la désertification médicale,

2 valoriser la recherche et la santé publique parce que les services publics sont toujours les meilleurs alliés des droits des femmes,

3 une prise en charge à 100 % par la sécurité sociale des soins post-opératoires, soins supports et de la reconstruction mammaire, au titre de soins de première nécessité pris en charge, pour lutter contre les inégalités sociales.



Prenez parti, rejoignez le PCF

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ Tél : _____



2, place du Colonel-Fabien 75019 Paris - vie-militante@pcf.fr - <https://www.pcf.fr/adherer>

